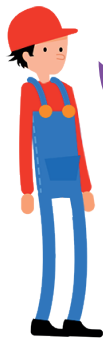


LA FIBRE ARRIVE CHEZ VOUS !

Découvrez les modalités
de raccordement pour accéder
à la fibre en toute simplicité !





Vous avez pu le constater, depuis plusieurs mois, la fibre est installée dans les rues de votre commune.

Les équipes d'Yvelines Fibre finalisent actuellement le déploiement du réseau et les services THD seront bientôt disponibles.

À qui m'adresser pour bénéficier du Très Haut Débit ?

Yvelines Fibre est l'opérateur d'infrastructure choisi par le Département des Yvelines et Yvelines Numériques pour déployer le réseau en fibre optique.

Nous ne vendons pas directement de services aux particuliers.

Ce sont les Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) qui utilisent le réseau pour commercialiser des offres Très Haut Débit aux habitants.

C'est donc auprès d'eux que vous devrez prendre contact.

Quelles sont les offres d'abonnement à la fibre ?

Le réseau en fibre optique déployé par Yvelines Fibre est neutre et non discriminant. Il est donc mis à disposition de **tous les FAI**.

Ce sont eux qui prennent la décision du moment où ils souhaitent commercialiser leurs services.

Certains FAI ont déjà signé un accord avec Yvelines Fibre pour être présents dès l'ouverture du réseau. D'autres arriveront au cours des mois suivants afin d'élargir l'offre de services proposée.



Découvrez les différents opérateurs présents sur le réseau en fibre optique et leurs offres sur www.yvelinesfibre.fr



Comment se déroule le raccordement de mon logement ?

Lors de votre prise d'abonnement, un rendez-vous est fixé avec un technicien qualifié pour installer la fibre dans votre logement.

Une prise terminale optique a été fixée dans mon salon. Sa position a été choisie avec le technicien en fonction de mon intérieur.

La fibre utilise la même infrastructure que le câble téléphonique, depuis le trottoir ou les parties communes de mon immeuble.

Pourquoi je ne suis pas éligible à la fibre ?

Le déploiement du réseau en fibre optique est progressif. Pour certaines zones, les travaux sont encore en cours.

Testez l'éligibilité de votre logement sur
www.yvelinesfibre.fr

Si vous habitez dans un immeuble, assurez-vous qu'une convention a bien été signée avec **Yvelines Fibre** pour équiper les parties communes.

Pour en savoir plus :
www.yvelinesfibre.fr/particuliers/#immeuble

Combien coûte le raccordement de mon logement ?

Selon le FAI que vous choisirez et sa politique commerciale, il pourra facturer des frais de raccordement ou bien prendra les travaux à sa charge.

LES GAINS DE LA FIBRE OPTIQUE !



Grâce à la fibre optique, chacun pourra profiter d'une connexion Très Haut Débit plus stable et plus rapide, avec des débits allant de 100 à 1000 Mbits/seconde.



Regardez la télévision et des vidéos à la demande en Haute Définition ou 4K en simultané sur plusieurs écrans



Téléchargez et profitez en quelques secondes de contenus multimédias (musique, jeux vidéo, applications...)



Travaillez efficacement depuis votre domicile, envoyez des fichiers volumineux, rejoignez des vidéoconférences, profitez du cloud

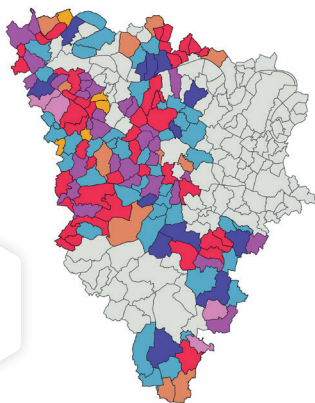
Le réseau Yvelines Fibre



110 000
FOYERS &
ENTREPRISES



150
COMMUNES



Yvelines Fibre, filiale de TDF, s'est engagée auprès du Département des Yvelines et du Syndicat Mixte Ouvert Yvelines Numériques à déployer la fibre optique dans les territoires peu denses, situés principalement en zone rurale. Ce choix relève d'un constat simple : une carence des principaux opérateurs d'infrastructures télécom dans ces zones. La société Yvelines Fibre s'inscrit donc comme un véritable acteur du déploiement de la fibre des territoires ruraux dont le réseau est ouvert à l'ensemble des Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI) qui pourront commercialiser leurs offres de services à tous.

www.yvelinesfibre.fr

Yvelines Fibre filiale de TDF



Yvelines
Le Département